

BD

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
ET DE LA DÉCENTRALISATION

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

GOUVERNORAT DU DISTRICT DE BAMAKO

N° 0554 /G-DB

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
LE GOUVERNEUR DU DISTRICT

Vu la loi N° 04-038/AN-RM du 05 août 2004 relative aux associations,  
Vu le Bordereau d'envoi n° 0063/GDB-DRC en date du 14 Septembre 2021,  
Certifie avoir reçu de: **Madame Kadiatou SYLLA, Entrepreneur, Présidente de l'Association demeurant à Magnambougou Faso Kanu, Rue : 55, près de la mosquée, en Commune VI du District de Bamako.**

Une déclaration en date du **31 Août 2021**

Par laquelle **elle** fait connaître la constitution d'une association dénommée :  
« **Association Bamako Art Gallery** », en abrégé : (**BAG**)

Ayant pour but : contribuer à la formation de l'art du spectacle, etc. (**Voir statuts**).

Dont le siège social est situé à **Baco-Djicoroni ACI, Rue : 636, Porte : 528.**

Le dossier comprend :

- 1° **deux** exemplaires (dont un timbré) de la déclaration en date du **31 Août 2021**
- 2° **deux** exemplaires certifiés conformes du procès-verbal de l'assemblée constitutive ;
- 3° **deux** exemplaires certifiés conformes (dont un timbré) des statuts de l'association.

En application des dispositions des articles 7 et 8 de la loi précitée, il appartient au déclarant de :

**A** – faire insérer au Journal Officiel de la République du Mali, un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, l'indication de son siège social ainsi que les noms des membres de l'organe dirigeant ;

**B** – notifier à l'administration, dans un délai de trois mois, les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, les modifications apportées aux statuts, les Changements d'adresse du siège social, les nouveaux établissements fondés et les acquisitions ou aliénations d'immeubles.

Bamako, le **17 5 SEPT 2021**

**P/LE GOUVERNEUR P/O**  
LE DIRECTEUR DE CABINET

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'association

**Daniel DEMBELE**  
Membre du Corps Préfectoral  
Chevalier de l'Ordre National

